

 <p>AGGLO-Étampois Sud-Essonne www.caese.fr</p>	<p>Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne</p> <p>Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire</p> <p>Conseil Communautaire du 8 avril 2024</p> <p><i>Rapporteur : Monsieur Bernard DIONNET</i></p>	<p>Accusé de réception en préfecture 091-200017446-20240408-CA-DEL-2024-060-DE Date de télétransmission : 11/04/2024 Date de réception préfecture : 11/04/2024</p>
		<p>CA-DEL-2024-060</p>

Tarifs des services publics intercommunaux 2024/2025

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 8 avril, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente Guy Bonin à Angerville, à 19h00, sous la présidence de Monsieur Johann MITTELHAUSSER.

Nombre de conseillers en exercice : 75.

Conseillers présents physiquement :

Mesdames et Messieurs Éric MEYER, Frédéricque SABOURIN-MICHEL, Patricia AMBROSIO-TADI, Johann MITTELHAUSSER, Dominique VAURY, Denis YANNOU, Nicolas ANDRÉ, Evelyne THOUEMENT, Dominique LEROUX, Patrice KOPACZ, Marc HERREMAN, Michel MORICHON, Michel ROULAND, Françoise CHANCELIER (suppléante de Jean-Louis CHANDELLIER), Xavier GUIOMAR, Geneviève MENNELET, Jérôme DESNOUE, Christian THIERRY, Thierry GUERIN, Camille BINET-DEZERT, Elizabeth DELAGE, Marie-Claude GIRARDEAU, Gérard HEBERT, Mathieu HILLAIRE, Patrick JULISSON, Dramane KEÏTA, Maxime MARCELIN, Franck MARLIN, Claude MASURE, Joël NOLLEAU, Françoise PYBOT, Emmanuelle ROYERE, Virginie TARTARIN, Guy CROSNIER, Guy DESMURS, Jean-Pierre DUBOIS, Alain PERDIGEON, Alain MARTIN, Sabine LESPAGNOL, Bernard DIONNET, Valérie MAUGARD, Sébastien DERACHE, Pierrick GARNIER, Lélia STADLER, Michaël MÉRIGOT, Carole MISSAULT, Fabien BIDAULT, Huguette DENIS, Grégory COURTAS, Yves GAUCHER, Stéphane DEMEULEMEESTER, Jean PERTHUIS (52).

Conseillers absents / excusé(e)s : Mesdames et Messieurs Cyril ROSSELL, Sana AABIBOU, Fouad EL M'KHANTER, Franck COENNE, Kadiatou LY, Tarik MEZIANE, Nathalie PABOUDJIAN, Mairam SY, Isabelle TRAN QUOC HUNG (9),

Conseillers ayant donné procuration : Mesdames et Messieurs Gilbert DALLERAC (par procuration à Elisabeth DELAGE), Maryline COMMEIGNES (par procuration à Camille BINET-DEZERT), Mostefa GHENAÏM (par procuration à Emmanuelle ROYERE), Jean-Michel JOSSO (par procuration à Françoise PYBOT), Paola LEROY (par procuration à Patrick JULISSON), Medhi MEJERI (par procuration à Joël NOLLEAU), Yvon BOUKAYA (par procuration à Eric MEYER), Daniel CIRET (par procuration à Dominique LEROUX), Sylvie VASSET (par procuration à Alain PERDIGEON), Angéline DARDENNE (par procuration à Nicolas ANDRÉ), Christèle DELOISON (par procuration à Huguette DENIS), Yves VILLATE (par procuration à Christian THIERRY), Annie LEPAGE (par procuration à Jean PERTHUIS), Séverine RAMÉ (par procuration à Grégory COURTAS) (14),

Secrétaire de séance : Monsieur Patrice KOPACZ.

Le Conseil Communautaire, sur le rapport de Monsieur Bernard DIONNET,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté préfectoral n° 2019-PREF.DRCL/263 du 30 juillet 2019 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne,

VU la délibération du Conseil communautaire n° 2014-093 du 17 septembre 2014 relative à l'uniformisation des tarifs piscines,

VU la délibération du Conseil communautaire n° CA-DEL-2018-77 du 3 juillet 2018 relative aux tarifs des manifestations culturelles,

VU la délibération du Conseil communautaire n° CA-DEL-2021-082 du 28 juin 2021 relative à la réciprocité tarifaire entre la Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud-Essonne, la Communauté de Communes entre Juine et Renarde et la Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix pour l'accès à leurs services à la population,

VU la délibération du Conseil communautaire n° CA-DEL-2022-151 du 15 décembre 2022 relative aux tarifs des services publics intercommunaux,

CONSIDÉRANT la stratégie communautaire en matière de tarification des services,

CONSIDÉRANT l'évolution des indices de prix de référence pour les tarifs des différents services,

CONSIDÉRANT le montant du RSA comme référence pour le calcul du taux d'effort,

CONSIDÉRANT la nécessité de réévaluer les tarifs des services afin de prendre en compte l'évolution des coûts des services et de maintenir l'équité de traitement à un même niveau de ressources,

CONSIDÉRANT la volonté de regrouper les tarifs des services au sein d'une même délibération afin d'assurer une plus grande lisibilité,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ PAR 62 VOIX POUR (Éric MEYER, Frédéricque SABOURIN-MICHEL, Patricia AMBROSIO-TADI, Johann MITTELHAUSSER, Dominique VAURY, Denis YANNOU, Nicolas ANDRÉ, Evelyne THOUEMENT, Dominique LEROUX, Patrice KOPACZ, Marc HERREMAN, Michel MORICHON, Michel ROULAND, Françoise CHANCELIER (suppléante de Jean-Louis CHANDELLIER), Geneviève MENNELET, Jérôme DESNOUE, Christian THIERRY, Thierry GUERIN, Elizabeth DELAGE, Marie-Claude GIRARDEAU, Gérard HEBERT, Patrick JULISSON, Dramane KEÏTA, Maxime MARCELIN, Franck MARLIN, Claude MASURE, Joël NOLLEAU, Françoise PYBOT, Emmanuelle ROYERE, Virginie TARTARIN, Guy CROSNIER, Guy DESMURS, Jean-Pierre DUBOIS, Alain PERDIGEON, Alain MARTIN, Sabine LESPAGNOL, Bernard DIONNET, Valérie MAUGARD, Sébastien DERACHE, Pierrick GARNIER, Lélia STADLER, Michaël MÉRIGOT, Carole MISSAULT, Fabien BIDAULT, Grégory COURTAS, Huguette DENIS, Yves GAUCHER, Stéphane DEMEULEMEESTER, Jean PERTHUIS, Gilbert DALLERAC (par procuration à Elisabeth DELAGE), Mostefa GHENAÏM (par procuration à Emmanuelle ROYERE), Jean-Michel JOSSO (par procuration à Françoise PYBOT), Paola LEROY (par procuration à Patrick JULISSON), Medhi MEJERI (par procuration à Joël NOLLEAU), Yvon BOUKAYA (par procuration à Eric MEYER), Daniel CIRET (par procuration à Dominique LEROUX), Sylvie VASSET (par procuration à Alain PERDIGEON), Angéline DARDENNE (par procuration à Nicolas ANDRÉ), Christèle DELOISON (par procuration à Huguette DENIS), Yves VILLATE (par procuration à Christian THIERRY), Annie LEPAGE (par procuration à Jean PERTHUIS), Séverine RAMÉ (par procuration à Grégory COURTAS), **3 CONTRE** (Camille BINET-DEZERT, Mathieu HILLAIRE, Maryline COMMEIGNES (par procuration à Camille BINET-DEZERT)), **1 ABSTENTION** (Xavier GUIOMAR)),

APPROUVE l'actualisation des tarifs des services pour l'année scolaire 2024/2025 comme suit :

ENFANCE

Composition familiale	ACCUEIL PERISCOLAIRE		
	Matin	Soir (3h30 Angerville)	Soir (hors Angerville)
	Tarif par accueil 2024/2025	Tarif par accueil 2024/2025	Tarif par accueil 2024/2025
0 ou 1 enfant	0,1120%	0,1769%	0,1262%
2 enfants	0,0992%	0,1565%	0,1117%
3 enfants	0,0877%	0,1385%	0,0988%
4 enfants	0,0776%	0,1226%	0,0875%
5 enfants	0,0688%	0,1085%	0,0774%
6 enfants	0,0608%	0,0961%	0,0686%
7 enfants	0,0538%	0,0850%	0,0606%
8 enfants	0,0476%	0,0752%	0,0537%
9 enfants	0,0422%	0,0666%	0,0474%
10 enfants et +	0,0373%	0,0589%	0,0420%
Plancher	0,95 €	1,50 €	1,07 €
Plafond	7,60 €	12,00 €	8,56 €
Hors CAESE	8,36 €	13,20 €	9,42 €

Composition familiale	ACCUEIL PERISCOLAIRE APRES L'ETUDE	
	Angerville	Hors Angerville
	Tarif par accueil 2024/2025	Tarif par accueil 2024/2025
0 ou 1 enfant	0,0884%	0,0507%
2 enfants	0,0783%	0,0449%
3 enfants	0,0692%	0,0397%
4 enfants	0,0613%	0,0351%
5 enfants	0,0543%	0,0312%
6 enfants	0,0480%	0,0275%
7 enfants	0,0425%	0,0244%
8 enfants	0,0376%	0,0216%
9 enfants	0,0333%	0,0191%
10 enfants et +	0,0294%	0,0169%
Plancher	0,75 €	0,43 €
Plafond	6,00 €	3,44 €
Hors CAESE	6,60 €	3,78 €

Composition familiale	TRANSPORT MEREVILLE	
	Forfait jour	Forfait annuel
	2024/2025	2024/2025
0 ou 1 enfant	0,0332%	1,4699%
2 enfants	0,0293%	1,3008%
3 enfants	0,0259%	1,1513%
4 enfants	0,0230%	1,0189%
5 enfants	0,0203%	0,9018%
6 enfants	0,0179%	0,7980%
7 enfants	0,0160%	0,7062%
8 enfants	0,0141%	0,6250%
9 enfants	0,0125%	0,5531%
10 enfants et +	0,0110%	0,4895%
Plancher	0,30 €	13,40 €
Plafond	2,42 €	107,20 €
Hors CAESE	2,67 €	117,92 €

Transport des enfants fréquentant l'Accueil Collectif des Mineurs de Valnay : ce transport concernant uniquement la commune d'Etampes est un service gratuit, assuré les mercredis et vacances scolaires.

Composition familiale	ETUDES DIRIGEES	
	Forfait 2 jours	Forfait 4 jours
	Tarif mensuel	Tarif mensuel
	2024/2025	2024/2025
0 ou 1 enfant	0,3962%	0,7924%
2 enfants	0,3506%	0,7013%
3 enfants	0,3103%	0,6207%
4 enfants	0,2747%	0,5493%
5 enfants	0,2431%	0,4861%
6 enfants	0,2151%	0,4303%
7 enfants	0,1903%	0,3808%
8 enfants	0,1684%	0,3370%
9 enfants	0,1491%	0,2982%
10 enfants et +	0,1319%	0,2639%
Plancher	3,36 €	6,72 €
Plafond	26,88 €	53,76 €
Hors CAESE	29,57 €	59,14 €

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT			
	Demi-journée sans repas pour les enfants reconnus MDPH	Journée 12h sans repas	Journée 13h30 (Angerville) sans repas
Composition familiale	Tarif journalier	Tarif journalier	Tarif journalier
	2024/2025	2024/2025	2024/2025
0 ou 1 enfant	0,1450%	0,2901%	0,3160%
2 enfants	0,1284%	0,2567%	0,2797%
3 enfants	0,1135%	0,2272%	0,2476%
4 enfants	0,1006%	0,2011%	0,2191%
5 enfants	0,0889%	0,1780%	0,1938%
6 enfants	0,0788%	0,1575%	0,1716%
7 enfants	0,0696%	0,1394%	0,1519%
8 enfants	0,0617%	0,1233%	0,1344%
9 enfants	0,0546%	0,1092%	0,1189%
10 enfants et +	0,0483%	0,0966%	0,1052%
Plancher	1,23 €	2,46 €	2,68 €
Plafond	9,84 €	19,68 €	21,44 €
Hors CAESE	10,82 €	21,65 €	23,58 €

RESTAURATION		
	Repas	P.A.I.
Composition familiale	Tarif par repas	Tarif par repas
	2024/2025	2024/2025
0 ou 1 enfant	0,1450%	0,0271%
2 enfants	0,1284%	0,0240%
3 enfants	0,1135%	0,0212%
4 enfants	0,1006%	0,0188%
5 enfants	0,0889%	0,0166%
6 enfants	0,0788%	0,0147%
7 enfants	0,0696%	0,0130%
8 enfants	0,0617%	0,0115%
9 enfants	0,0546%	0,0102%
10 enfants et +	0,0483%	0,0090%
Plancher	1,23 €	0,23 €
Plafond	9,84 €	1,84 €
Hors CAESE	10,82 €	2,02 €

La participation aux activités est obligatoirement soumise à réservation via le portail famille pour chaque enfant et chaque activité au plus tard 48 heures (ou date limite d'inscription pour les vacances scolaires) à l'exception du mercredi (réservation possible avant vendredi minuit).

Les activités sont facturées en fonction des réservations effectuées par les familles que l'enfant soit présent ou non selon les modalités suivantes :

- **1 réservation = 1 paiement**
- **1 réservation mais l'enfant ne vient pas** (Absence pour convenance ou non-justifiée) = **Majoration de 50 % du tarif journalier réservé**

- **Enfant accueilli hors délai** (Uniquement si la capacité d'accueil le permet) = **Majoration de 50 % du tarif journalier** excepté en cas de remise d'une attestation employeur justifiant d'un planning imposé.
- Enfant récupéré après la fermeture de l'Accueil Collectif des Mineurs (ACM) = **Au troisième retard = Majoration de cinq euros par quart d'heure de retard.**

CULTURE

Composition familiale	ECOLE DES ARTS PLASTIQUES	
	Enfant	Adulte
	Tarif trimestriel 2024/2025	Tarif trimestriel 2024/2025
0 ou 1 enfant	1,2323%	1,4564%
2 enfants	1,0269%	1,2136%
3 enfants	0,8402%	0,9930%
4 enfants	0,7109%	0,8402%
5 enfants	0,6162%	0,7282%
6 enfants	0,5437%	0,6425%
7 enfants	0,4864%	0,5749%
8 enfants	0,4401%	0,5202%
9 enfants	0,4019%	0,4749%
10 enfants et +	0,3697%	0,4369%
Plancher	10,45 €	12,35 €
Plafond	83,60 €	98,80 €
Hors CAESE	91,96 €	108,68 €

Composition familiale	CONSERVATOIRE			
	Formation musicale et de danse	Formation instrumentale	Pratiques collectives	Location
	Tarif annuel 2024/2025	Tarif annuel 2024/2025	Tarif annuel 2024/2025	Tarif annuel 2024/2025
0 ou 1 enfant	4,1379%	6,2051%	2,7582%	5,2417%
2 enfants	3,6531%	5,4831%	2,4417%	4,6430%
3 enfants	3,2359%	4,8626%	2,1704%	4,1007%
4 enfants	2,8751%	4,2985%	1,9217%	3,6375%
5 enfants	2,5369%	3,8020%	1,6843%	3,2196%
6 enfants	2,2437%	3,3733%	1,4922%	2,8468%
7 enfants	1,9844%	2,9785%	1,3226%	2,5192%
8 enfants	1,7589%	2,6400%	1,1756%	2,2368%
9 enfants	1,5559%	2,3354%	1,0400%	1,9769%
10 enfants et +	1,3755%	2,0759%	0,9269%	1,7397%
Plancher	35,09 €	52,62 €	23,39 €	44,45 €
Plafond	280,72 €	420,96 €	187,12 €	355,60 €
Hors CAESE	308,79 €	463,06 €	205,83 €	391,16 €

SPECTACLE		
Théâtre intercommunal d'Etampes		
2024/2025		
Tarifs	Tarif plein	Tarif réduit (4)
A – « Tête d'affiche »	20,00 €	16,00 €
B – « Normal »	15,00 €	11,00 €
C – « Découverte »	10,00 €	8,00 €
D – « Jeune public »	8,00 €	5,00 €
E – « Très jeune public »	5,00 €	3,00 €
F – « Atelier » (5)	1,00 €	0,00 €
G – « Gratuit » (6)	0,00 €	0,00 €
Festival Les Hivernales	7,00 €	5,00 €
Billet famille (1)	30,00 €	
Tarif scolaire (2)	5,00 €	
Abonnement (3)	50,00 €	36,00 €

- (1) **Billet famille** : donne droit à 2 places adultes et 2 places enfants pour un même spectacle, hors « Tête d'affiche ». Il est possible de prendre des places enfants supplémentaires pour un tarif de 5,00 €.
- (2) **Tarif scolaire** : tarif par élève, gratuit pour les accompagnateurs (professeurs et parents).
- (3) **Abonnement** : donne droit à 4 spectacles, dont 1 spectacle « Tête d'affiche » maximum.
- (4) **Tarif réduit (sur présentation d'un justificatif)** : moins de 20 ans, étudiants, plus de 65 ans, demandeurs d'emploi et allocataires des minima sociaux, familles nombreuses, groupes (de 10 personnes et plus), personnes en situation de handicap et son accompagnateur, élèves et professeurs du Conservatoire à Rayonnement Intercommunal (pour les spectacles de musique uniquement), adhérents des associations de pratique artistique amateur sous réserve de la signature d'une convention de partenariat culturel avec la CAESE.
- (5) **Atelier** : application du tarif plein lorsque l'atelier nécessite l'achat de matériel.
- (6) **Gratuit** : concerne certains spectacles en raison de leurs caractéristiques techniques, programmatiques ou artistiques (spectacles en plein air, en bibliothèques ou dans d'autres lieux spécifiques, performances, spectacles entrant dans le cadre de festival en accès libre ou de manifestations spécifiques, spectacles amateurs...) ainsi que les conférences, les projections de films et les expositions au Centre Culturel de Méréville.

Gratuité spectacle : des places gratuites peuvent être attribuées sur les spectacles payants aux accueils de loisirs et aux établissements d'accueil petite enfance de la CAESE, aux équipes artistiques des manifestations culturelles, aux professionnels et partenaires, aux accompagnateurs des publics scolaires, à certains publics spécifiques selon les projets menés avec eux (publics sociaux notamment dans le cadre du partenariat avec l'association Cultures du cœur, habitants ayant participé aux actions culturelles...) ou encore au tout public dans le but d'augmenter la fréquentation des manifestations culturelles et de développer les publics (par le biais de concours, offres promotionnelles du type « 1 place achetée - 1 place offerte »...).

Une **tarification spécifique** peut être mise en place sur certains événements organisés par des partenaires, qui en assurent eux-mêmes la billetterie (ex : Festival M'IMPROvise, Concerts de Poche...).

CINETAMPES	
Tarifs	2024/2025
Tarif plein	6,00 €
Tarif réduit (7)	5,00 €
Tarif enfant jusqu'à 11 ans	3,00 €
Tarif gratuit	0,00 €
Abonnement 10 films (8)	40,00 €
Tarif scolaire et groupe (9)	2,50 €
Tarif dispositif « collège au cinéma »	2,80 €

Tarif dispositif « Lycéens et apprentis au cinéma »	3,00 €
Carte Cinessonne	5,00 €
Majoration séance 3D	2,00 €

- (7) **Tarif réduit (sur présentation d'un justificatif)** : moins de 20 ans, étudiants, plus de 65 ans, demandeurs d'emploi et allocataires des minima sociaux, familles nombreuses, personnes en situation de handicap et son accompagnateur, Fête du Cinéma, Printemps du Cinéma, Rentrée du Cinéma, soirées à thèmes (ex : soirée Halloween, soirée polars...).
- (8) **Abonnement** : sans durée de validité.
- (9) **Tarif scolaire et groupe** : concerne les établissements scolaires, centres de loisirs, groupes sociaux et établissements hospitaliers. Tarif par élève, professeurs et parents accompagnateurs.

Gratuité Cinéstampes : des places gratuites peuvent être attribuées sur les projections payantes aux professionnels et partenaires, aux accompagnateurs des publics scolaires, à certains publics spécifiques selon les projets menés avec eux (publics sociaux notamment dans le cadre du partenariat avec l'association Cultures du cœur...) ou encore au tout public dans le but d'augmenter la fréquentation des manifestations culturelles et de développer les publics (par le biais de concours, offres promotionnelles du type « 1 place achetée - 1 place offerte »...).

Tarifs	MUSEE	
	2024/2025	
	Tarif plein	Tarif réduit (10)
Entrée	2,00 €	1,00 €
Atelier (5)	1,00 €	0,00 €
Visite de groupe (+ de 10 personnes)	65,00 €	

- (5) **Atelier** : application du tarif plein lorsque l'atelier nécessite l'achat de matériel.
- (11) **Tarif réduit (sur présentation d'un justificatif)** : étudiants, plus de 65 ans, demandeurs d'emploi et allocataires des minima sociaux, familles nombreuses, personne en situation de handicap et son accompagnateur, aux élèves des établissements scolaires extérieurs à la CAESE.

Les cartes postales et affiches seront proposées au tarif unique de 2,00 €.

Gratuité musée (sur présentation d'un justificatif) : Des places gratuites peuvent être attribuées aux élèves des établissements scolaires de la CAESE, aux enfants des centres de loisirs et de la petite enfance de la CAESE, aux publics spécifiques selon les projets menés avec eux (notamment dans le cadre du partenariat avec l'association Cultures du cœur, les publics sociaux, public sénior via les CCAS, les EHPAD, les résidences pour personnes âgées) de la CAESE, aux enfants de moins de 12 ans, aux membres des associations d'histoire locale de la CAESE, aux étudiants en histoire de l'art, archéologie, histoire et géologie paléontologie, aux professeurs et enseignants ayant inscrit leurs élèves pour une visite scolaire dans le cadre de la préparation de la visite, aux professeurs d'histoire de l'art et d'archéologie d'universités, aux membres du personnel des musées nationaux et musées à Appellation Musée de France, aux journalistes, aux personnes ayant fait don d'un objet ou document inscrit à l'inventaire du musée.

Conditions exceptionnelles de gratuité : lors de travaux, montage d'expositions, interventions des restaurateurs, pour le spectacle vivant et la programmation culturelle du Musée (Samedis thé chanson par exemple) et lors des grands évènements nationaux ou internationaux (Nuit des musées, Journées de l'archéologie, Journées du patrimoine, Journées des métiers d'art, Nuit blanche), lors des expositions mutualisées avec la salle d'exposition temporaire de l'Hôtel Anne-de-Pisseleu.

Tarifs	TOURISME	
	2024/2025	
	Tarif plein	Tarif réduit (11)
Visite individuelle de 1h	3,50 €	3,50 €

Visite individuelle de 1h30	7,00 €	3,50 €
Visite groupe de 1h30 à 2h (12)	65,00 €	
Visite groupe + de 2h (12)	85,00 €	

- (12) **Tarif réduit (sur présentation d'un justificatif)** : étudiants, plus de 65 ans, demandeurs d'emploi et allocataires des minima sociaux, familles nombreuses, personne en situation de handicap et son accompagnateur.
- (13) **Visite groupe** : par groupe de plus de 10 personnes et jusqu'à 30 personnes. Au-delà de 30 personnes, il convient de réaliser deux groupes. Il s'agit de visites de ville et de sites patrimoniaux sur le territoire de la CAESE

Gratuité tourisme (sur présentation d'un justificatif) : enfants de moins de 12 ans, demandeurs d'emploi et membres des associations d'histoire locale de la CAESE, aux publics spécifiques selon les projets menés avec eux, notamment dans le cadre du partenariat avec l'association Cultures du cœur.

Conditions exceptionnelles de gratuité : lors des grands événements nationaux ou internationaux (Nuit des musées, Journées de l'archéologie, Journées du patrimoine, Journées des métiers d'art, Nuit blanche), les rendez-vous aux jardins et tout événement s'inscrivant dans un dispositif national, régional ou départemental ; lors des grands événements spécifiques au territoire faisant l'objet d'une gratuité (foire au cresson, salon de la gastronomie par exemple).

SPORT

ACTIVITES AQUATIQUES			
	Cour de natation (30 minutes)	Stage de perfectionnement (5 jours de 45 minutes)	Aquagym pour tous (45 minutes)
Tarifs	Tarif par séance	Tarif par stage	Tarif par séance
	2024/2025	2024/2025	2024/2025
Résident CAESE	10,00 €	40,00 €	10,00 €
Hors CAESE	15,00 €	65,00 €	15,00 €

Cours de natation pour les personnes de plus de 6 ans par groupe de trois maximum.

Stage de perfectionnement pour les enfants âgés de 6 à 15 ans en groupe de huit personnes maximum pendant les vacances scolaires.

Cours d'aquagym pour toute personne âgée de plus de 18 ans en groupe de quinze personnes maximum pendant les vacances scolaires.

Composition familiale	ECOLE DE NATATION	AQUAGYM
	Pratiques collectives	Adulte
	Tarif trimestriel	Tarif trimestriel
	2024/2025	2024/2025
0 ou 1 enfant	1,6415%	1,6828%
2 enfants	1,3680%	1,3988%
3 enfants	1,1192%	1,1445%
4 enfants	0,9471%	0,9684%
5 enfants	0,8208%	0,8393%
6 enfants	0,7242%	0,7406%

7 enfants	0,6480%	0,6626%
8 enfants	0,5863%	0,5995%
9 enfants	0,5353%	0,5474%
10 enfants et +	0,4925%	0,5036%
Plancher	13,92 €	14,27 €
Plafond	111,36 €	114,16 €
Hors CAESE	122,50 €	125,58 €

Tarifs	PISCINE	
	Entrée CAESE	Entrée hors CAESE
	Tarif par entrée	Tarif par entrée
	2024/2025	2024/2025
Adulte (à partir de 16 ans)	2,30 €	3,00 €
Enfant de 8 à 15 ans	1,70 €	2,00 €
Enfant moins de 8 ans	0,00 €	0,00 €
Tarif réduit (13)	1,10 €	2,00 €

(14) Tarif réduit (sur présentation d'un justificatif) : familles nombreuses, demandeurs d'emploi.

Tarifs	PISCINE	
	Abonnement CAESE	Abonnement hors CAESE
	Tarif par abonnement	Tarif par abonnement
	2024/2025	2024/2025
Adulte 10 entrées	18,00 €	23,00 €
Adulte 30 entrées	46,00 €	60,00 €
Adulte annuel	155,00 €	190,00 €
Enfant 10 entrées	14,00 €	16,00 €
Enfant 30 entrées	34,00 €	40,00 €
Enfant annuel	100,00 €	120,00 €
Diplôme	0,00 €	1,00 €
Carte magnétique (14)	3,00 €	3,00 €
Location transat	5,00 €	5,00 €

(14) Carte magnétique valable un an à compter de la date de délivrance, renouvellement gratuit.

Tarifs	MINI-GOLF	
	Entrée CAESE	Entrée hors CAESE
	Tarif par entrée	Tarif par entrée
	2024/2025	2024/2025
Adulte (à partir de 16 ans)	4,00 €	5,00 €
Enfant de 3 à 15 ans	3,00 €	4,00 €
Gratuit enfant (- 3 ans)	0,00 €	0,00 €

DIT que les tarifs résidents s'appliqueront à l'ensemble des agents de la CAESE pour les services :

- Périscolaire matin et soir,
- Accueils de loisirs,
- Repas,
- Etudes dirigées,

- Arts plastiques,
- Conservatoire de musique et danse,
- Ecole intercommunale de natation.

PRECISE que les tarifs appliqués sont calculés de la façon suivante :

(Revenus du foyer N-2 / 12 mois) x taux d'effort

Les revenus du foyer correspondent à la somme des salaires et assimilés avant abattement (1ère ligne de l'avis d'imposition) et à tous les revenus légalement soumis à l'impôt sur le revenu (salaires, pensions, indemnités, revenus mobiliers et immobiliers, revenus de substitution (RSA, RMA, API, AAH...) du foyer fiscal.

PRECISE que le revenu pris en compte est celui fourni soit par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) par dérogation via la base de données CDAP (CAFPRO) soit par les familles via la transmission de l'avis d'imposition sur le revenu. Les personnes ne souhaitant pas communiquer leur numéro d'allocataire CAF ou leur avis d'impôt sur le revenu N-2 se verront automatiquement appliquer le tarif plafond en fonction de leur lieu d'habitation.

PRECISE que la présence dans le foyer d'un enfant en situation de handicap bénéficiaire de l'AEEH ouvre droit au tarif immédiatement inférieur, qu'il fréquente ou non les services de la CAESE sauf pour le tarif spécifique d'accueil de loisirs en demi-journée pour les enfants reconnus MDPH.

PRECISE que ces tarifs s'appliqueront à compter de la rentrée scolaire 2024/2025 fixée au 2 septembre 2024 sauf les tarifs du mini-golf et les locations de transats qui s'appliqueront dès le 1^{er} mai 2024.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la CAESE, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Le Tribunal Administratif de Versailles peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Étaminois Sud-Essonne est chargé d'exécuter la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits et ont signé les membres présents.



Le Président,

Johann MITTELHAUSSER